



Cegid HR Sprint
Plan de paie du
16 mars 2022

BU HCM – Cegid HR Sprint

Niveau : Document Public

Mise à jour : 16 mars 2022

Destinataires : Clients – Collaborateurs CEGID

À propos de ce document

Le but de ce document est de présenter les apports et corrections du plan de paie du 16 mars 2022.

Niveau de confidentialité	Document Public
Dernière mise à jour	16 mars 2022
Destinataires	Réservé à un usage strictement interne

Mentions légales

La permission est accordée en vertu du présent Accord pour télécharger les documents détenus par Cegid et pour utiliser l'information contenue dans les documents uniquement en interne, à condition que: (a) la mention de copyright sur les documents demeure sur toutes les copies du matériel ; (b) l'utilisation de ces documents soit à usage personnel et non commercial, à moins qu'il n'ait été clairement défini par Cegid que certaines spécifications puissent être utilisées à des fins commerciales ; (c) les documents ne seront ni copiés sur des ordinateurs en réseau, ni publiés sur quelque type de support, à moins d'en avoir obtenu l'autorisation explicite de Cegid; et (d) aucune modification ne soit apportée à ces documents.

1. Préambule.....	5
1.1. Plan de paie	5
1.2. Informations.....	5
1.3. Préconisations	5
2. Points d'attention utilisateur.....	7
3. DSN.....	8
3.1. Organismes.....	8
3.2. Positionnement dans la convention collective.....	8
3.3. Organisme (PRB0103936).....	9
3.4. Code postal et ville (PRB0104358)	10
3.5. MSA Assurance chômage code 040 (PRB0104243).....	11
3.6. DSN Amorçage - Codification UE (PRB0103627)	11
3.7. Ecrêtement (PRB0103852).....	11
3.8. Ecrêtement Maladie AM CTP 616 (PRB0104079).....	12
3.9. CIBTP Chômage intempérie second œuvre (PRB0104070)	12
4. Activité partielle.....	14
4.1. Indemnité légale.....	14
4.2. Activité partielle - Indemnité complémentaire employeur (PRB0104285).....	14
5. Taxe apprentissage secteur mixte / activité marchande (PRB0101624).....	16
6. Cotisations	20
6.1. 5064 FNAL TA < 50.....	20
6.2. Assurance Chômage (PRB0103728)	20

6.3.	Vieillesse déplafonnée éducateur sportif (PRB0103989)	20
6.4.	59B6 Comptabilisation réd ACCRE PS (PRB0104214) ...	21
6.5.	91F2 Formation continue - de 20 (PRB0104208)	22
6.6.	Cotisations.....	22
7.	Réduction ZRR (PRB0101573).....	24
8.	Profil (PRB0103797)	26
9.	Annexes	27
9.1.	Articles utiles.....	27
9.2.	Articles des plans de paie précédents.....	27
9.3.	Valeurs au 01/01/2022.....	28
9.3.1.	Saisie des rémunérations.....	28
9.3.2.	SMIC.....	28
9.3.3.	Minimum garanti.....	29
9.3.4.	Fraction taux AT.....	29
9.3.5.	Plafond de la sécurité sociale.....	30
9.3.6.	Grille des taux neutres pour le prélèvement à la source.....	31
9.3.7.	Avantage en nature logement.....	34
9.3.8.	Limites d'exonération des indemnités de petits déplacements – Repas.....	35
9.3.9.	Activité partielle.....	36
9.3.10.	AGS.....	38
9.3.11.	Cotisation maladie supplémentaire Alsace-Moselle.....	38
9.3.12.	Demi SMIC.....	39
9.3.13.	Taxes sur les salaires.....	39
9.3.14.	Retenue à la source.....	40

1. PREAMBULE

1.1. Plan de paie

Pour connaître la version du plan de paie, vous pouvez consulter la valeur de l'élément national **9994**. Pour ce plan de paie, elle correspond à la valeur : **16032022,0001**.

1.2. Informations

Les rubriques d'origine conventionnelle présentes dans le plan de paie de Cegid HR Sprint ont été apportées pour répondre à des problématiques ponctuelles sur des points particuliers et précis des dispositions conventionnelles. Les valeurs apportées lors de la création de ces paramétrages n'ont donc pas vocation à être actualisées.

Nous vous informons par conséquent qu'aucune de ces valeurs d'origine conventionnelle n'est plus mise à jour depuis le plan de paie d'octobre 2018.

1.3. Préconisations

Pour une utilisation optimisée, nous vous conseillons la mise en place des niveaux préconisés.

Vous trouverez la [KB0014362](#) - La gestion des niveaux préconisés dans la base de connaissance de votre portail utilisateurs CEGID.

Pour activer la gestion des niveaux préconisés, dans vos dossiers, vous devez cocher dans les paramètres Sociétés / Préférence : gestion des niveaux et des éléments dossiers.

Paramètres Société

- Paie
 - Paramètres
 - Salarié
 - Caractéristiques
 - Génération comptable
 - N4DS
 - Préférences**
 - Interface
 - Compléments
 - DPAE dématérialisée
 - IJSS_maintien
 - Dématérialisation RH
 - eRH
 - Absences - Congés Payés
 - DSN

Préférences

Modèle d'édition du bulletin
Par défaut CEGID Bulletin de Paie Simplifié

Absence éditée en bas de bulletin

Absence 1
Acquis
Pris

Absence 2
Acquis
Pris

Absence 3
Acquis
Pris

Absence 4
Acquis
Pris

Etat justificatif
Heure 20 Heures travaillées
Rémunération 01 Brut avant abattement
Repas pris Montant rémunération 0500
Heures exo. 44 Heures complémentaires exon

Eléments du bulletin
 Gestion des niveaux et des éléments dossier
 Gestion édition Original/Duplicata/Spécimen

Alertes
 Gestion des alertes de paie
Application de paie <<Tous>>

Impression des rubriques
Mode d'impression des rubriques
Détail / libellé rubrique

Cumul édité en bas de bulletin
Cumul 1
Cumul 2
Cumul 3
Cumul 4
Cumul 5
Cumul 6

Cumul mensuel édité en bas de bulletin
Champ 1 Aucun
Libellé
Champ 2 Aucun
Libellé
Champ 3 Aucun
Libellé

Calendrier
Edité en Gestion en jours

Visite médicale
Périodicité Tous les 2 ans
Nb de zones libres combo 0
Nb de zones libres montant 0

eMail
 eMail envoyé via Serveur
 Suffixe date sur le nom des fichiers de virement
 Virement SEPA US

2. POINTS D'ATTENTION UTILISATEUR

Vous trouverez ci-dessous les points apportés qui peuvent nécessiter une attention de l'utilisateur.

Titre	Pages
DSN	8
Activité partielle	14
Taxe apprentissage secteur mixte / activité marchande (PRB0101624)	16
Annexes	27

3. DSN

3.1. Organismes

Mise à jour du libellé des organismes suivants :

Code Institution	Information supplémentaire	Nom institution
X087	DRFR01	BPSA - RESSOURCES FRANCE
X112	DCOUR1	BPSA - COURCELLES PREVOYANCE
X162	DBESS1	BPSA - BSR

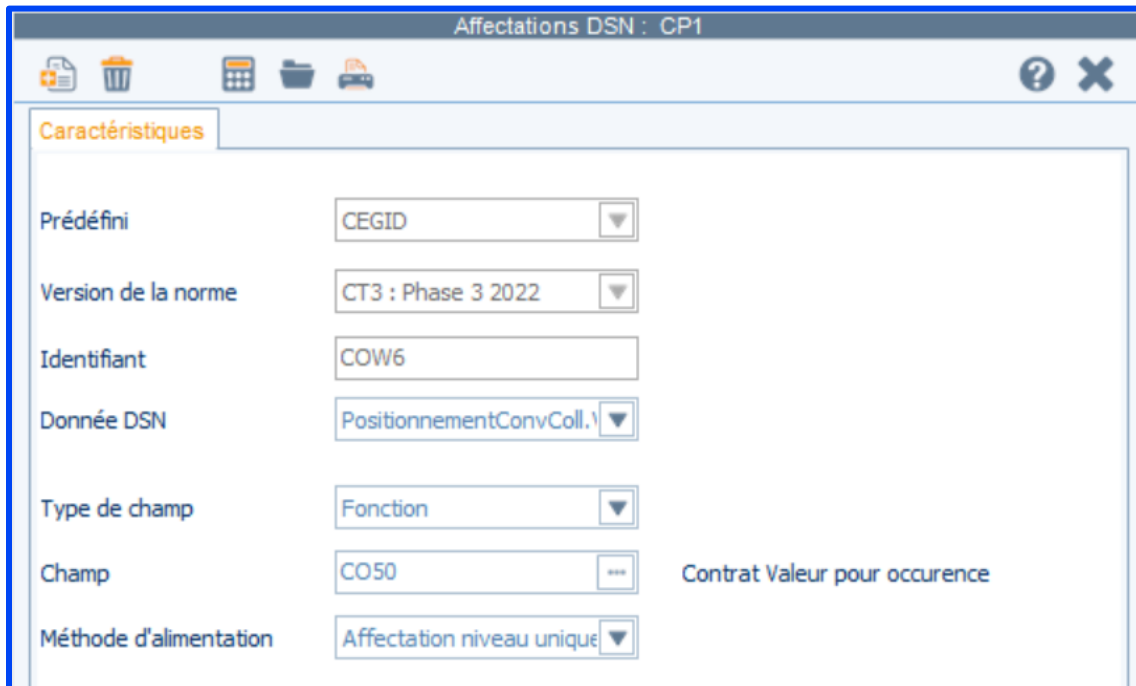
Création des organismes suivants :

Code Institution	Information supplémentaire	Nom Institution
X411	ABEIL1	ABEILLE IARD & SANTE
X412	ABEIL2	ABEILLE VIE
X413	ABEIL3	ABEILLE RETRAITE PROFESSIONNELLE
X414	AOCR1	OCIRP 1

<https://www.net-entreprises.fr/nomenclatures-dsn-p22v01/>

3.2. Positionnement dans la convention collective

Nous modifions l'affectation DSN **COW6** à la donnée **PositionnementConvColl.Valeur** : la fonction **CO50 Contrat Valeur pour occurrence** remplace la fonction **CO22 contrat Positionnement convention**.



The screenshot shows a software window titled "Affectations DSN : CP1". Inside, there is a tab labeled "Caractéristiques". The form contains the following fields:

Prédéfini	CEGID	
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2022	
Identifiant	COW6	
Donnée DSN	PositionnementConvColl.1	
Type de champ	Fonction	
Champ	CO50	Contrat Valeur pour occurrence
Méthode d'alimentation	Affectation niveau unique	



Cette modification nécessite d'avoir installé au minimum la version **Cegid HR Sprint de février 2022**.

3.3. Organisme (PRB0103936)

Correction du code DADS U de l'organisme X405 AMUNDI DELEGATION ASSUREUR

Institutions Paie et GRH : AMUNDI DELEGATION ASSUREUR

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code Institution: X405

Nom institution: AMUNDI DELEGATION ASSUREUR

Abrégé: AMUNDI DELEGATION

Code DADSU: GAMUN1

Utilisable N4DS

3.4. Code postal et ville (PRB0104358)

Pour ne pas transmettre le code postal et la ville dans le cas des salariés résidents à l'étranger, nous modifions les fonctions **IN22 Individu CP** et **IN24 Individu ville**.

Paramétrage des Fo

Prédéfini: CEGID Code: IN22 Libellé: Individu CP

Résultat attendu: Alphanumérique Thème DSN: Individu Libellé abrégé: Individu CP

Commentaire

Ligne n°: 01 Condition: SI

01	IF FSA_PSA_PAYS = SAT FRA THN
02	FSA_PSA_CODEPOSTAL ELI
03	FSA_PSA_PAYS = SAT THN
04	FSA_PSA_CODEPOSTAL ELS SAT

Paramétrage de:

Prédéfini: **CEGID** Code: IN24 Libellé: Individu Ville

Résultat attendu: Alphanumérique Thème DSN: Individu Libellé abrégé: Individu Ville

Commentaire:

Ligne n°: 01 Condition: SI

01	IF FSA PSA PAYS = SAT FRA THIN
02	FSA PSA_VILLE ELI
03	FSA PSA_PAYS = SAT THIN
04	FSA PSA_VILLE ELS SAT

3.5. MSA Assurance chômage code 040 (PRB0104243)

Suppression des codifications DUCS liées aux cotisations Assurance chômage qui ne sont pas nécessaires. Ainsi, le code cotisation individuel 040 est correctement regroupé :

Code de cotisation	040 - Cotisation AC : assurance chômage sur rémunérations brutes après déduction, limitées à 4 fois le plafond de la SS	S21.G00.81.001 CotisationIndividuelle.CodeCotisation
Montant d'assiette	1603,12	S21.G00.81.003 CotisationIndividuelle.MontantAssiette
Montant de cotisation	64,92	S21.G00.81.004 CotisationIndividuelle.MontantReductionExoneration
Code INSEE commune		S21.G00.81.005 CotisationIndividuelle.CodeINSEEcommune
Taux de cotisation	4,050	S21.G00.81.007 CotisationIndividuelle.TauxCotisation

3.6. DSN Amorçage - Codification UE (PRB0103627)

Correction de l'affectation IN40 : la fonction IN60 remplace la fonction IN62. Cela évite une anomalie bloquante pour les salariés hors Union Européenne lors de la génération d'une DSN amorçage.

3.7. Ecrêtement (PRB0103852)

Les cotisations **90F0 Ecrêtement CSG CTP 616**, **90F2 Ecrêtement CRDS CTP 616**, **90F4 Ecrêtement Mal Non Résident CTP 616** et **90F6 Ecrêtement Maladie AM CTP 616** n'ont plus de code cotisation individuel renseigné dans leur onglet DSN conformément au guide déclaratif URSSAF.

3.8. Ecrêtement Maladie AM CTP 616 (PRB0104079)

Par ailleurs, nous modifions le critère d'application de la cotisation **90F6 Ecrêtement Maladie AM CTP 616** pour qu'elle ne se déclenche pas si elle n'est pas calculée : la variable de paie **CSE6 Application CTP 616 maladie AM** remplace la variable de paie **CSF2 application CTP 616**.

The screenshot shows the configuration window for the variable 'CSE6 Application CTP 616 Maladie AM'. The interface includes a header with the variable name and standard window controls. Below the header, there are several input fields: 'Prédéfini' (set to CEGID), 'Code' (CSE6), 'Libellé' (Application CTP 616 Maladie AM), 'Thème' (Exonération cotisations), and 'Nature' (Test). A 'Bloc Note' section contains a logic tree with three conditions: 'Si' (Eléments nationaux = 0613), 'AND' (Variables de paie = 8222), and 'AND' (Variables de paie = CSJ0). The result of these conditions is 'Ecrêtement CSG CTP = Valeur (coef, taux, quar) 1'. Below the conditions, there are 'Alors' and 'Sinon' sections. The 'Alors' section is set to 'Valeur (coef, taux, quar) 1' and the 'Sinon' section is set to 'Valeur (coef, taux, quar) 0'. Both sections have a 'FIN' button.

3.9. CIBTP Chômage intempérie second œuvre (PRB0104070)

Correction de l'affectation DSN BA54 qui fait bien appel à la fonction **BA54 CIBTP intempéries second œuvre** au lieu de la fonction CA54 qui n'existe pas.

Affectations DSN : BAS

Caractéristiques

Prédéfini	CEGID	
Version de la norme	CT3 : Phase 3 2022	
Identifiant	BA54	
Donnée DSN	CIBTP base plafonnée int	
Type de champ	Fonction	
Champ	BA54	CIBTP intempéries second oeuvre
Méthode d'alimentation	Affectation niveau unique	
Opérateur	+	

4. ACTIVITE PARTIELLE

4.1. Indemnité légale

Mise à jour applicable au 1^{er} avril 2022 (**table dynamique 842**)

?
X

Caractéristiques

Prédéfini:

Code de la table:

Libellé:

Niveau de saisie:

Type du résultat: Date de validité:

Critère d'entrée 1:
 Nature du critère: Sens:

Critère d'entrée 2:
 Nature du critère:

Données de la table :

	Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général		0,6
2	Secteurs protégés	Secteurs protégés (baisse	0,6
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t		0,6
4	Zone de chalandise d'une station de ski		0,6
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables		0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 65% mir		0,6

Décrets 2022-241 et 2022-242 du 24 février 2022 au JO du 26 février 2022

4.2. Activité partielle - Indemnité complémentaire employeur (PRB0104285)

Pour éviter que la rémunération 8422 Ind. compl. Activité Partielle ne se déclenche lorsque l'indemnité employeur (rémunération 8420) est inférieure au montant de l'indemnité activité partielle légale (cumul A87), nous modifions le critère d'application de la rémunération 8422 : la variable de paie CQ52 remplace la variable de paie COK0.

Variable : CQ52 Appli % indem. employeur >05/2020

Prédéfini : CEGID
 Code : CQ52
 Libellé : Appli % indem. employeur >05/2020
 Nature : Test
 Thème : Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si : Eléments nationaux 0615 Taux entreprise <> Valeur (coef, taux, quar) 0
 AND Eléments nationaux 0644 Plafonnement APA <> Valeur (coef, taux, quar) 0
 AND Variables de paie COJ6 Taux inde compl Acti > Valeur (coef, taux, quar) 0
 FIN

Alors : Valeur (coef, taux, quar) 1 1 FIN

Sinon : Valeur (coef, taux, quar) 0 0 FIN

Exemples :

Cas 1 : le montant de l'indemnité employeur est inférieur au montant de l'indemnité légale.

8400	Indemnité Activité Partielle	42,00	8,37000		351,54
8402	Indem. Act. Part. Conventionnelle				
8404	Ind. compl. Activité Partielle				
8420	Ind. compl. Activité Partielle Empl	42,00	75,00000	10,56979	332,95
8422	Ind. compl. Activité Partielle				
8426	Indem. Act. Part. Conventionnelle				
8428	Ind. compl. Activité Partielle EV				
8430	Ind. compl. Activité Partielle				
8432	Ind. compl. AP soumise				
8434	Ind. compl. AP non soumise				

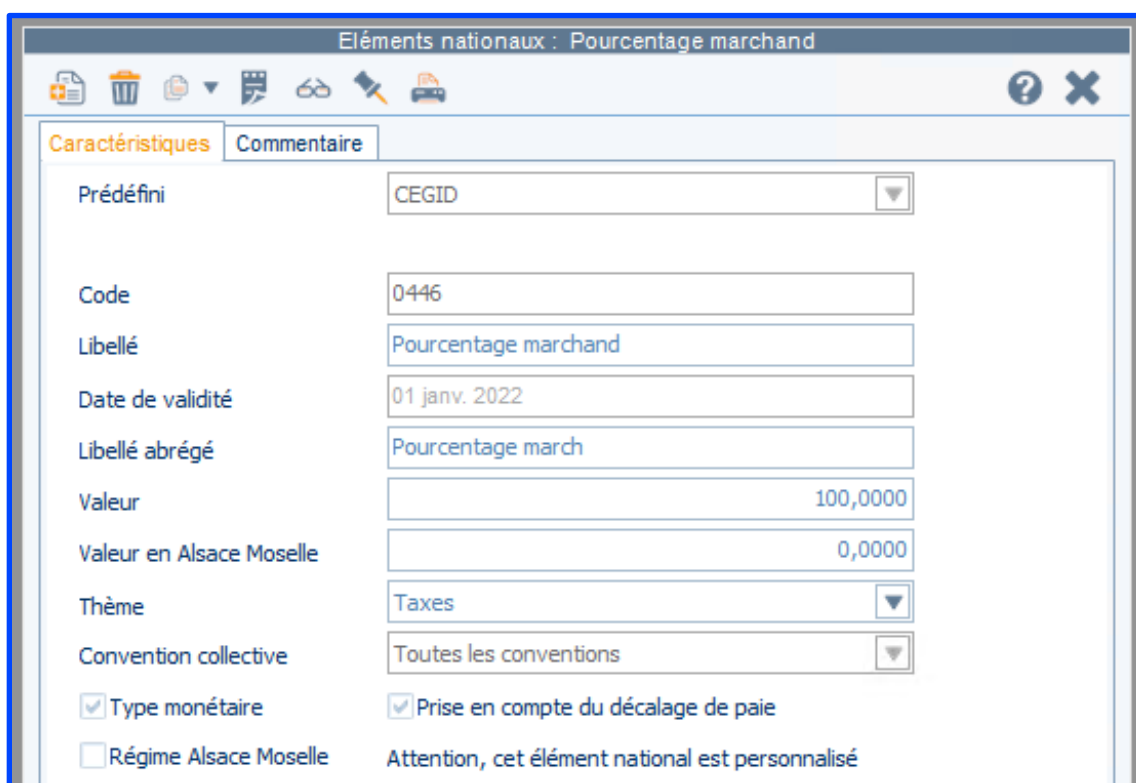
Cas 2 : le montant de l'indemnité employeur est supérieur à celui de l'indemnité légale.

8400	Indemnité Activité Partielle	42,00	9,23057		387,68
8402	Indem. Act. Part. Conventionnelle				
8404	Ind. compl. Activité Partielle				
8420	Ind. compl. Activité Partielle Empl	42,00	75,00000	13,18652	415,38
8422	Ind. compl. Activité Partielle	42,00	0,65952		27,70
8426	Indem. Act. Part. Conventionnelle				
8428	Ind. compl. Activité Partielle EV				
8430	Ind. compl. Activité Partielle				
8432	Ind. compl. AP soumise				
8434	Ind. compl. AP non soumise	42,00			27,70

5. TAXE APPRENTISSAGE SECTEUR MIXTE / ACTIVITE MARCHANDE (PRB0101624)

Pour que la base des cotisations de la taxe d'apprentissage **91G0 Taxe d'apprentissage** et **91L0 MSA Taxe d'apprentissage** puisse être calculée en fonction du pourcentage d'affectation au secteur marchand, nous apportons le paramétrage suivant :

Création de l'élément national **0446 Pourcentage marchand** avec la valeur 100. Cet élément a un niveau maximum salarié afin de pouvoir renseigner le taux de pourcentage d'affectation au secteur marchand. Par défaut la valeur est renseignée à 100 (soit 100%).



Eléments nationaux : Pourcentage marchand	
Prédéfini	CEGID
Code	0446
Libellé	Pourcentage marchand
Date de validité	01 janv. 2022
Libellé abrégé	Pourcentage march
Valeur	100,0000
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Taxes
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	Attention, cet élément national est personnalisé

Création de la variable **CQ54 Base TA secteur marchand**. Cette variable permet de calculer la base de cotisation de la taxe d'apprentissage.

Variable : CQ54 Base TA secteur marchand

Prédéfini: CEGID
 Code: CQ54
 Libellé: Base TA secteur marchand Nature: Calcul
 Thème: Taxes diverses

Type de base	Base	Opérateur
Variables de paie	1264	Taxes parafiscale (Cumul 31+Z53) *
Eléments nationaux	0446	Pourcentage marchand /
Valeur (coef, taux, quantité)	100	FIN

Création de la variable **1358 Base taxe d'apprentissage**. Cette variable correspond à la base de la cotisation taxe d'apprentissage. Lorsqu'un salarié est affecté à un secteur marchand, la base sera calculée en fonction du pourcentage d'affectation.

Variable : 1358 Base Taxe d'apprentissage

Prédéfini: CEGID
 Code: 1358
 Libellé: Base Taxe d'apprentissage Nature: Test
 Thème: Calcul de la paie

Test | Bloc Note

Si Base d'une rubrique de t 1004 Base FNAL/Trspt Cai <> Valeur (coef, taux, quar) 0
 FIN

Alors Eléments nationaux 0057 Coeff majo CPT/TA * Variables de paie CQ5+ Base TA secteur marc
 FIN

Sinon Valeur (coef, taux, quar) 1 1 * Variables de paie CQ5+ Base TA secteur marc
 FIN

Nous modifions le paramétrage des cotisations **91G0 Taxe d'apprentissage** et la cotisation **91L0 MSA Taxe d'apprentissage**. Dans l'onglet calcul nous remplaçons la variable de paie de la base de cotisation **1356 Base de cotisation formation/TA** par la variable de paie **Base taxe d'apprentissage 1358**.

Cotisations : 91G0 Taxe d'apprentissage

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	1358	Base Taxe d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Variable de Paie	CT22	Taxe d'apprentissage DF	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Cotisations : 91L0 MSA Taxe d'apprentissage

Caractéristiques Calcul Etats DSN

	Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	1358	Base Taxe d'apprentissage	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire				
Taux salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	Variable de Paie	CT22	Taxe d'apprentissage DF	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	<<Aucun>>			<input type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>				
Maximum salarial	<<Aucun>>				
Minimum patronal	<<Aucun>>				
Maximum patronal	<<Aucun>>				

Exemple

Pour un salarié affecté à 60% du secteur marchand : la base de cotisation **91F0 formation** est de 1806,43 € et la base de la cotisation **91G0 Taxe d'apprentissage** est de 60% de 1806,43 soit 1083.86 €.

91F0	Formation continue	1 806,43		1,00	18,06
91G0	Taxe d'apprentissage	1 083,86		0,59	6,39

6. COTISATIONS

6.1. 5064 FNAL TA < 50

Mise à jour de l'onglet DSN de la cotisation **5064 FNAL TA < 50**

Cotisations : 5064 FNAL TA < 50

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	049 - Cotisation Allocation de logement (FNAL)
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Régularisation de base assujettie	<<Aucune>>

6.2. Assurance Chômage (PRB0103728)

Ajout du cumul **ZD2 BOSS Déduction patronale HS** en gestion associée de la cotisation **7020 Assurance Chômage** car il était manquant.

6.3. Vieillesse déplafonnée éducateur sportif (PRB0103989)

La cotisation 3808 Vieillesse dépl. N'est plus fermée au niveau Cegid. Son onglet DSN est renseigné au niveau du code cotisation individuel :

Cotisations : 3808 Vieillesse dépl.

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF	<<Aucun>>
Autre composant base assujettie	<<Aucun>>
Code cotisation individuelle	076 - Cotisation Assurance Vieillesse
Code cotisation imputable à l'établissement	<<Aucun>>
Régularisation de base assujettie	<<Aucune>>

6.4. 59B6 Comptabilisation réd ACCRE PS (PRB0104214)

Mise à jour du code de cotisation individuelle de la cotisation 59B6 Comptabilisation réd ACCRE PS

Cotisations : 59B6 Comptabilisation réd ACCRE PS

Caractéristiques Calcul Etats **DSN**

Composant base assujettie URSSAF <<Aucun>>

Autre composant base assujettie <<Aucun>>

Code cotisation individuelle 011 - Exonération de cotisations applicable au créateur ou repreneur d'entreprise

Code cotisation imputable à l'établissement <<Aucun>>

Régularisation de base assujettie <<Aucune>>

Par ailleurs, nous retirons la base de cette même cotisation.

Cotisations : 59B6 Comptabilisation réd ACCRE PS

Caractéristiques **Calcul** Etats DSN

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Taux patronal	<<Aucun>>		<input type="checkbox"/>	2
Forfait salarial	Variable de Paie CDD2	EXO DEGRESSIVE PS	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Forfait patronal	Variable de Paie CDD4	EXO DEGRESSIVE PS correction	<input checked="" type="checkbox"/>	2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	<<Aucun>>			
Maximum patronal	<<Aucun>>			

6.5. 91F2 Formation continue - de 20 (PRB0104208)

Ajout de la ventilation comptable de la cotisation 91F2 Formation continue - de 20

The screenshot shows a software window titled "Ventilation cotisations Paie & GRH :". The "Caractéristiques" tab is active. The configuration is as follows:

- Prédéfini:** CEGID
- Cotisation:** 91F2 (with a dropdown arrow) and the label "Formation continue - de 20"
- Folio 1:**
 - Racine compte général 1: [Empty field]
 - Type Alimentation 1: <<Aucun>>
 - Sens 1: [Empty field]
- Folio 2:**
 - Racine compte général 2: 645100
 - Type Alimentation 2: Par le montant patronal
 - Sens 2: Gain

6.6. Cotisations

Nous retirons des profils CEGID les cotisations ci-dessous car elles ne sont plus nécessaire :

Cotisation	Libellé
8000	Retraite ARRCO T1
8090	Retraite ARRCO T2
80T0	Retraite Agricole T1 non cadre
80T2	Retraite Agricole T2 non cadre
80U0	Retraite Agricole TA Cadre
80U2	Retraite Agricole TB Cadre
80U4	Retraite Agricole TC Cadre

Cotisation	Libellé
8120	Retraite ARRCO Cadre TA
8150	Retraite AGIRC TB
8152	Retraite AGIRC TC

Nous retirons également les cotisations suivantes :

Cotisation	Libellé
1420	Base CET
1428	Base CET TPartiel/Tps plein
80U6	CET Agricole
8140	CARCICAS CET
8240	CET
8400	CET IRPVRP

7. REDUCTION ZRR (PRB0101573)

En cas d'absence, la cotisation **5854 Réduction dégressive ZRR** ne se calculait pas correctement.

Aussi, nous modifions notre paramétrage pour améliorer ce point. Pour cela, la variable de paie **1296 Réduction calcul heures** remplace la variable de paie **0610 Loi Fillon calcul heures 2** dans la variable de paie **0515 Réduc dégressive ZRR ZRU 1**.

Il sera repris le bon nombre d'heures en cas d'absence.

Par ailleurs, nous corrigeons le nombre de décimale de la cotisation 5854.

Type	Valeur	Libellé	Imprimable	Décimales
Base de cotisation	Variable de Paie	0656	Brut loi fillon	2
Tranche plafond	En Totalité du Salaire			
Taux salarial	<<Aucun>>			2
Taux patronal	Variable de Paie	0519	Réduc dégressive ZRR ZRU 5	1
Forfait salarial	<<Aucun>>			2
Forfait patronal	<<Aucun>>			2
Minimum salarial	<<Aucun>>			
Maximum salarial	<<Aucun>>			
Minimum patronal	Variable de Paie	0524	Limite réduction 5	
Maximum patronal	<<Aucun>>			

Exemple :

Soit un salarié rémunéré pour 151h67 2500 euros par mois et dont l'employeur bénéficie de la réduction ZRR et absent 70 heures sur le mois.

Code	Libellé	Base	Taux	Coefficient	Montant
0002	Salaire mensuel	151,67			2 500,00
0068	DSN Quotité catégorie salarié				
3000	Absence non rémunérée	70,00	16,48315		1 153,82
37Y8	Nb de jours calendaires à saisir				

Code	Libellé	Base	Tx. Sal.	Montant Sal	Tx. Pat.	Montant Pat.
2000	Maladie	1 346,18			7,00	94,23
2030	Ass. Vieillesse TA	1 346,18	6,90	92,89	8,55	115,10
2060	Vieillesse dépl.	1 346,18	0,40	5,38	1,90	25,58
2090	Allocations familiales	1 346,18			3,45	46,44
2120	Accident du travail	1 346,18			1,16	15,62
4940	Versement Mobilité	1 346,18			1,25	16,83
5010	Maladie supplém. Alsace Moselle					
5026	FNAL Tot.	1 346,18			0,50	6,73
53A0	Base complément maladie	3 846,18				
53A2	Limite 2.5 SMIC Contrat en cours	6 165,90				
53A4	Complément Maladie					
53A6	Déduction complément maladie PP				6,00	
53A8	Allègement cotisation maladie PP	-1 346,18			6,00	-80,77
53M0	Réduction Maladie PS	1 346,18	-0,75	-10,10		
54Z6	Limite 3.5 SMIC Contrat en cours	8 632,26				
54Z8	Base complément AF	3 846,18				
5500	Complément Allocations familiales					
5508	Régularisation Complément AF				1,80	
5540	Versement Mobilité Additionnel					
5500	Allègement cpt alloc. familiale	-1 346,18			1,80	-24,23
6700	Contribution solidarité d'autonomie	1 346,18			0,70	4,04
5854	Réduction dégressive ZRR	1 346,18			-18,8	-253,08

Le coefficient de la cotisation est ainsi : $0.209/0.9*((2.4*(1.5*10.57*81.67)/1346.18)-1)$ soit 18.8 %

8. PROFIL (PRB0103797)

Les cotisations **7146 Assurance Chômage** et **7184 AGS (FNGS) Non résident** sont ajoutées au profil **JR0 Non résident Non cadre** car elles étaient manquantes.

9. ANNEXES

9.1. Articles utiles

Vous retrouvez ici les KBs qui nous semblent utiles en cette période :

[KB0033099](#) - Cegid production sociale : DSN - Comment gérer le nouveau signalement FCTU ?

[KB0032395](#) - Régularisation des cotisations MSA

[KB0032394](#) - Régularisation des cotisations URSSAF

[KB0032393](#) - Régularisation des cotisations OC

[KB0032385](#) - Régularisation des cotisations AGIRC-ARCCO

[KB0031978](#) - Cegid Production Sociale : Comment sont gérer les attestations pôle emploi ?

[KB0031555](#) - Cegid Production Sociale : Comment régulariser en DSN un trop versé pour la DGFIP ?

[KB0031835](#) - DSN Link : Comment expliquer le retard de vos CRM DGFIPH ?

[KB0031736](#) - Cegid Production Sociale : Les évolutions des Attestations Employeurs destinées à Pôle Emploi

9.2. Articles des plans de paie précédents

Plan de paie du 16 février 2022 : [KB0033712](#)

Plan de paie du 17 janvier 2022 : [KB0033468](#)

Plan de paie du 7 janvier 2022 : [KB0033408](#)

Plan de paie du 16 décembre 2021 : [KB0033248](#)

Plan de paie du 15 novembre 2021 : [KB0032917](#)

Plan de paie du 7 octobre 2021 : [KB0032654](#)

Plan de paie du 16 septembre 2021 : [KB0032415](#)

Plan de paie du 16 juillet 2021 : [KB0032118](#)

Plan de paie du 21 juin 2021 : [KB0031909](#)

Plan de paie du 17 mai 2021 : [KB0031753](#)

Plan de paie du 16 avril 2021 : [KB0031576](#)

Plan de paie du 15 mars 2021 : [KB0031378](#)

9.3. Valeurs au 01/01/2022

9.3.1. Saisie des rémunérations

Mise à jour du barème de saisie des rémunérations applicable au 01/01/2022

En tête calcul de fraction : 1 Barème

Caractéristiques **Retenue sur salaire**

Date de validité à partir du 01/01/2022 ▼

Montant inférieur	Montant supérieur	Quotité saisissable
0	328,33	1/20
328,33	640,83	1/10
640,83	955	1/5
955	1266,67	1/4
1266,67	1579,17	1/3
1579,17	1897,5	2/3
1897,5	99999999,99	1/1

Augmentation par personne à charge

Décret 2021-1607 du 8 décembre 2021 au JO du 10 décembre 2021

9.3.2. SMIC

Mise à jour du SMIC applicable au 01/01/2022 :

Code	Libellé	
0008	Smic 35H base forfaitaire apprenti	1603.12

Code	Libellé	
0010	SMIC Mensuel 39H	1832.09
0011	SMIC Horaire	10.57
0012	SMIC Mensuel 35H	1603.12

Décret n° 2021-1741 du 22 décembre 2021

9.3.3. Minimum garanti

Mise à jour de la valeur du minimum garanti applicable au 01/01/2022 (**élément national 0020**) : valeur 3.76

Décret n° 2021-1741 du 22 décembre 2021

9.3.4. Fraction taux AT

Mise à jour de la fraction du taux AT sur laquelle peut s'imputer la réduction générale applicable au 01/01/2022

Eléments nationaux : Fraction Taux AT Réduction

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 0540

Libellé: Fraction Taux AT Réduction

Date de validité: 01 janv. 2022

Libellé abrégé: Fraction Taux AT

Valeur: 0,5900

Valeur en Alsace Moselle: 0,0000

Thème: Urssaf

Convention collective: Toutes les conventions

Type monétaire Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

Décret 2021-1936 du 30 décembre 2021, JO du 31 décembre 2021

9.3.5. Plafond de la sécurité sociale

Mise à jour des valeurs du plafond de la sécurité sociale applicable au 01/01/2022 :

Code	Libellé	Valeur
0001	Plafond SS Mensuel	3428
0002	Plafond SS Année	41136
0003	Plafond SS Trimestre	10284
0004	Plafond SS quinzaine	1714
0005	Plafond SS semaine	791
0006	Plafond SS Jour	189

Arrêté du 15 décembre 2021 au JO du 18 décembre 2021

9.3.6. Grille des taux neutres pour le prélèvement à la source

Mise à jour des grilles des taux neutres pour le prélèvement à la source applicable au 01/01/2022

Barème mensuel métropole

Barème : 13 Barème mensuel métropole		
Caractéristiques		
Bases de prélèvement		
Date d'application		à partir du 01/01/2022
Montant inférieur	Montant supérieur	Taux
0	1439,99	0,00
1440	1495,99	0,50
1496	1591,99	1,30
1592	1698,99	2,10
1699	1815,99	2,90
1816	1912,99	3,50
1913	2039,99	4,10
2040	2413,99	5,30
2414	2762,99	7,50
2763	3146,99	9,90
3147	3542,99	11,90
3543	4133,99	13,80
4134	4955,99	15,80
4956	6201,99	17,90

6202	7746,99	20,00
7747	10751,99	24,00
10752	14652,99	28,00
14653	22859,99	33,00
22860	48966,99	38,00
48967	99999999999,99	43,00

Barème Guadeloupe, Réunion et Martinique

Barème : 23 Barème Guadeloupe, Réunion et Martinique

Caractéristiques Bases de prélèvement

Date d'application à partir du 01/01/2022

Montant inférieur	Montant supérieur	Taux
0	1651,99	0,00
1652	1751,99	0,50
1752	1930,99	1,30
1931	2107,99	2,10
2108	2327,99	2,90
2328	2454,99	3,50
2455	2539,99	4,10

2540	2793,99	5,30
2794	3453,99	7,50
3454	4419,99	9,90
4420	5020,99	11,90
5021	5815,99	13,80
5816	6967,99	15,80
6968	7746,99	17,90

7747	8804,99	20,00
8805	12106,99	24,00
12107	16086,99	28,00
16087	24553,99	33,00
24554	53669,99	38,00
53670	99999999999,99	43,00

Barème Guyane et Mayotte

Barème : 33 Barème Guyane et Mayotte

Caractéristiques Bases de prélèvement

Date d'application à partir du 01/01/2022

Montant inférieur	Montant supérieur	Taux
0	1768,99	0,00
1769	1912,99	0,50
1913	2132,99	1,30
2133	2403,99	2,10
2404	2496,99	2,90
2497	2582,99	3,50
2583	2666,99	4,10

2667	2962,99	5,30
2963	4088,99	7,50
4089	5291,99	9,90
5292	5968,99	11,90
5969	6925,99	13,80
6926	7619,99	15,80
7620	8440,99	17,90

7620	8440,99	17,90
8441	9795,99	20,00
9796	13178,99	24,00
13179	16763,99	28,00
16764	26865,99	33,00
26866	56707,99	38,00
56708	9999999999,99	43,00

LOI n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022 publié au JO du 31 décembre 2021

9.3.7. Avantage en nature logement

Mise à jour des barèmes de l'avantage en nature logement applicable au 01/01/2022

Une pièce

Table dynamique : 206 Barème AN logement 1 pièce

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID
 Code de la table: 206
 Libellé: Barème AN logement 1 pièce
 Niveau de saisie: Général
 Type du résultat: Valeur
 Date de validité: 01/01/2022

Critère d'entrée 1:
 Nature du critère: Variables
 499: Brut fiscal AN logem... Sens >

Critère d'entrée 2:
 Nature du critère: <<Aucun>>

Données de la table :

Brut fiscal AN logement 1	Libellé	Résultat
0	<1714	72,3
0000171399	de 1714 à 2056.79	84,4
0000205679	de 2056.8 à 2399.59	96,3
0000239959	de 2399.60 à 3085.19	108,3
0000308519	de 3085.20 à 3770.79	132,7
0000377079	de 3770.8 à 4456.39	156,6
0000445639	de 4456.4 à 5141.99	180,8
0000514199	>=5142	204,7

Par pièce principale, si plus d'une pièce

Table dynamique : 208 Barème AN logement x pièces

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID
 Code de la table: 208
 Libellé: Barème AN logement x pièces
 Niveau de saisie: Général
 Type du résultat: Valeur
 Date de validité: 01/01/2022

Critère d'entrée 1
 Nature du critère: Variables 499: Brut fiscal AN logem... Sens >

Critère d'entrée 2
 Nature du critère: <<Aucun>>

Données de la table :

Brut fiscal AN logement 1	Libellé	Résultat
0	< 1714	38,7
0000171399	de 1714 à 2056.79	54,2
0000205679	de 2056.8 à 2399.59	72,3
0000239959	de 2399.6 à 3085.19	90,2
0000308519	de 3085.2 à 3770.79	114,4
0000377079	de 3770.8 à 4456.39	138,2
0000445639	de 4456.4 à 5141.99	168,5
0000514199	>=5142	192,6

<https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/avantages-en-nature/logement.html>

9.3.8. Limites d'exonération des indemnités de petits déplacements – Repas

Mise à jour des limites d'exonération des indemnités de petits déplacements concernant les repas applicable au 01/01/2022

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0021	Panier de jour	01/01/2022	6,8
0022	Panier de nuit	01/01/2022	6,8

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0023	Repas de chantier	01/01/2022	9,5
0024	Repas restaurant non cadres	01/01/2022	19,4
0025	Repas restaurant cadres	01/01/2022	19,4

<https://www.urssaf.fr/portail/home/taux-et-baremes/frais-professionnels/indemnité-de-petit-deplacement/repas.html>

9.3.9. Activité partielle

Mise à jour des taux d'indemnisation applicable au 01/01/2022

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur

Date de validité : 01/01/2022

Critère d'entrée 1 : Nature du critère : Eléments nationaux 029 Activité partielle Ta... Sens =

Critère d'entrée 2 : Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

	Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1		Cas général	0.6
2		Secteurs protégés Secteurs protégés (baisse	0.6
3		Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0.7
4		Zone de chalandise d'une station de ski	0,6
5		Garde d'enfant et personnes vulnérables	0.7
6		Secteurs protégés (baisse de CA de 65% mir	0.7

Mise à jour des taux d'indemnisation applicable au 01/02/2022

Table dynamique : 842 Activité partielle Taux indemnité salarié

Caractéristiques

Prédéfini : CEGID

Code de la table : 842

Libellé : Activité partielle Taux indemnité salarié

Niveau de saisie : Général

Type du résultat : Valeur

Date de validité : 01/02/2022

Critère d'entrée 1
 Nature du critère : Eléments nationaux 029 --- Activité partielle Ta... Sens =

Critère d'entrée 2
 Nature du critère : <<Aucun>>

Données de la table :

Activité partielle Taux indemnité s	Libellé	Résultat
1	Cas général	0,6
2	Secteurs protégésSecteurs protégés (baisse	0,6
3	Entreprises fermées et restriction sanitaires t	0,6
4	Zone de chalandise d'une station de ski	0,6
5	Garde d'enfant et personnes vulnérables	0,7
6	Secteurs protégés (baisse de CA de 65% mir	0,6

Décrets 2021-1816 et 2021-1817 du 27 décembre 2021, JO du 28

Mise à jour de l'indemnité plancher applicable au 01/01/2022 (élément national 0622)

Éléments nationaux : Plancher Indemnité Activité partiel	
Prédéfini	CEGID
Code	0622
Libellé	Plancher Indemnité Activité partiel
Date de validité	01 janv. 2022
Libellé abrégé	Plancher Indemnit
Valeur	8,3700
Valeur en Alsace Moselle	0,0000
Thème	Général
Convention collective	Toutes les conventions
<input checked="" type="checkbox"/> Type monétaire	<input type="checkbox"/> Prise en compte du décalage de paie
<input type="checkbox"/> Régime Alsace Moselle	

Décret 2021-1878 du 29 décembre 2021, JO du 30

9.3.10. AGS

Maintien du taux de la cotisation AGS applicable au 01/01/2022 (**éléments nationaux 0095, 0509 et 0518**)

Communiqué de presse du conseil d'administration AGS du 15 décembre 2021

9.3.11. Cotisation maladie supplémentaire Alsace-Moselle

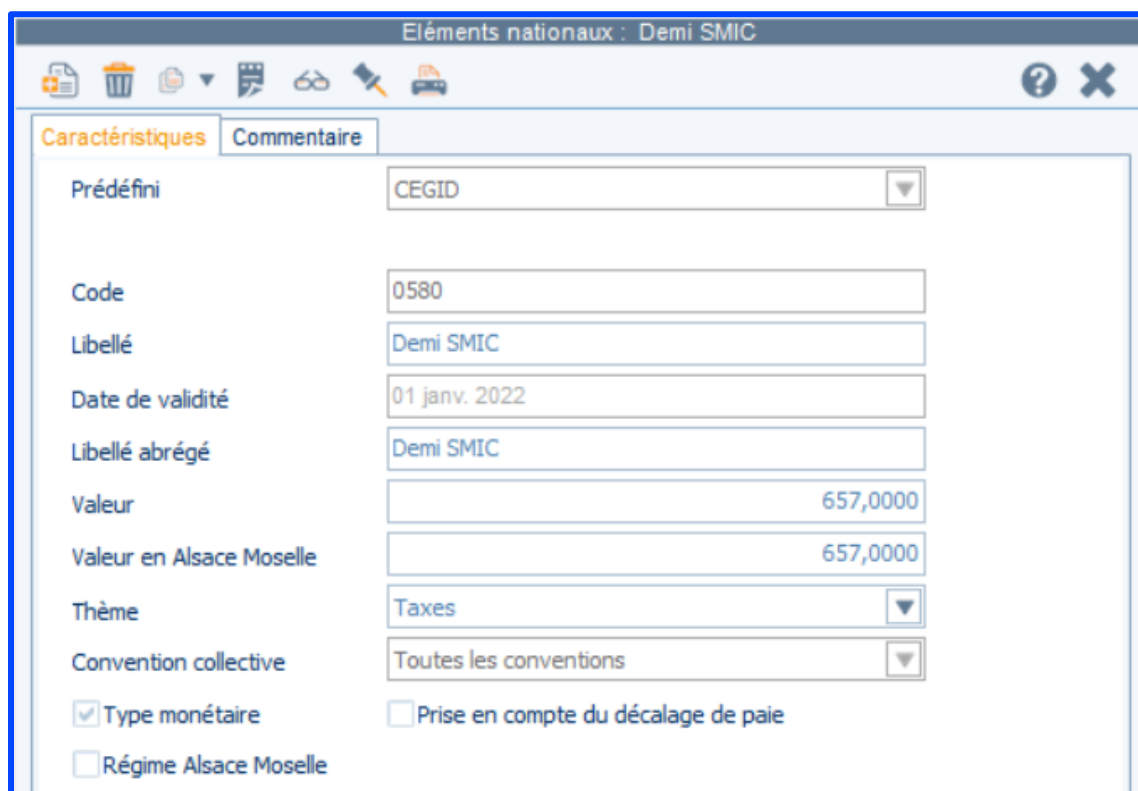
Mise à jour des taux des cotisations maladie supplémentaire Alsace-Moselle applicable au 01/04/2022

Code	Libellé	Valeur
0138	Maladie supplément Alsace Moselle	1,3

[Le régime local baisse son taux de cotisation|Le Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle \(regime-local.fr\)](http://regime-local.fr)

9.3.12. Demi SMIC

Mise à jour du demi SMIC (abattement pour les contrats courts) applicable au 01/01/2022



Éléments nationaux : Demi SMIC

Caractéristiques

Prédéfini: CEGID

Code: 0580

Libellé: Demi SMIC

Date de validité: 01 janv. 2022

Libellé abrégé: Demi SMIC

Valeur: 657,0000

Valeur en Alsace Moselle: 657,0000

Thème: Taxes

Convention collective: Toutes les conventions

Type monétaire Prise en compte du décalage de paie

Régime Alsace Moselle

<https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/11255-PGP.html/identifiant=BOI-BAREME-000037-20220302>

9.3.13. Taxes sur les salaires

Mise à jour des seuils de la taxe sur les salaires applicable au 01/01/2022

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0070	1er seuil annuel taxe sur salaires	01/01/2022	8133
0071	2ème seuil annuel taxe sur salaires	01/01/2022	16237
0870	1er seuil annuel taxe salaires DF	01/12/2021	8133
0871	2ème seuil annuel taxe salaires DF	01/12/2021	16237

<https://www.impots.gouv.fr/portail/formulaire/2501-sd/taxe-sur-les-salaires-releve-de-versement-provisionnel>

9.3.14. Retenue à la source

Mise à jour du barème de la retenue à la source applicable au 01/01/2022

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
0075	Seuil mois impôts à la source 12 %	01/01/2022	1269
0076	Seuil mois impôts à la source 20 %	01/01/2022	3681
0960	Seuil mois imp. à la source 12% DF	01/12/2021	1269
0962	Seuil mois imp. à la source 20 % DF	01/12/2021	3681
0964	Seuil hebdo retenue source 12% DF	01/12/2021	293
0966	Seuil hebdo retenue source 20% DF	01/12/2021	849
0968	Seuil jour retenue source 12% DF	01/12/2021	49
0970	Seuil jour retenue source 20% DF	01/12/2021	142
1034	Seuil hebdo retenue source 12%	01/01/2022	293
1036	Seuil hebdo retenue source 20%	01/01/2022	849
1038	Seuil jour retenue source 12%	01/01/2022	49

Code	Libellé	Date de validité	Valeur
1040	Seuil jour retenue source 20%	01/01/2022	142

https://net-entreprises.custhelp.com/app/answers/detail_dsn/a_id/1835